

26-09-2024 18h30 – Réunion du Groupe de travail - CPTS PARIS NEUF

Parcours pluriprofessionnel de prise en charge des TND chez l'enfant »

Lieu : Pôle Santé Bergère

Participants : Gwenaëlle d'Acremont (Pédiatre - Référente) ; Idir Aknouche (Chef de projet E-santé M2A/DAC Paris Nord-Est) ; Mireia Sébé (Kinésithérapeute) ; Amélie Permin (Ergothérapeute) ; Marion Anquetil (Psychomotricienne) ; Hélène Guyony-Crozat (orthophoniste) ; Laetitia Houdoyer (Psychologue Education nationale) ; Emmanuelle Pomella (Psychomotricienne) ; Miryam Sebag (Pédiatre) ; Marianne Lalou-Moatti (pédopsychiatre GHU Paris) ; Géa Drumbl (pédopsychiatre GHU Paris) ; Caroline Freychet (Pédiatre) ; Sinan Tiras (Pédiatre) ; Manal Iben-Brahim (Pédiatre) ; Charles-Marie Le Bihan (médecin généraliste) ; Véronique Menseau (Hypnothérapeute) ; Isabelle Labusquière (Coordinatrice de la CPTS) ; Justine Descamps (Infirmière chargée de mission/facilitatrice de parcours CPTS)

Excusées : Laure Gontard (CMP) ; Marion Samama (Psychologue) ; Marie Rouvière (Orthophoniste) ; Christophe Pénicaut (Psychologue clinicien) ; Laure Perrissin (médecin généraliste).

Invitées : Julie Morin - Référente santé M2A-DAC Paris Nord-Est ; Marie-Claire L'Hour - Directrice adjointe de l'EPS des 9e et 10e arrondissement

Tour de table avec présentation des nouveaux membres de la CPTS.

1. Présentation M2A-DAC Paris Nord-Est

La structure est présentée par Julie Morin, référente santé/mission transversale à la M2A-DAC Paris Nord-est. Elle rappelle l'historique de la fusion entre la Maison des aînés et des aidants et le Dispositif d'appui à la coordination (DAC), aujourd'hui sous la double tutelle de la Ville de Paris (Sous-direction de l'autonomie) et l'Agence régionale de santé d'Île de France. Cette fusion a conduit plus récemment à élargir les missions - dans une approche populationnelle et graduée selon la complexité des besoins des personnes - à toutes les pathologies et tous les âges. Il convient de noter que cet élargissement des missions s'est fait à moyens financiers constants.

Le périmètre d'action couvre les territoires des 9, 10 et 19ème arrondissements de Paris.

La structure est organisée autour de deux pôles principaux (*cf. flyer présentation joint à ce compte-rendu*) :

- Pôle clinique pluridisciplinaire, avec 2 niveaux d'intervention :
 - ✓ niveau 1 : accueil, information, conseil, orientation,...
 - ✓ niveau 2 : appui aux professionnels de santé avec parcours complexes : évaluation multidimensionnelle des situations avec définition d'un plan personnalisé de coordination en santé et visite à domicile si besoin.

En 2023, 1500 demandes d'interventions dont 300 plus complexes, en coordination d'appui et 200 demandes en coordination de parcours de santé.

- Pôle d'animation territoriale comprenant une coordinatrice des actions menées sur le territoire et un chef de projet e-santé.

S'agissant des sujets liés au handicap et aux enfants TND, la 1ère étape retenue par la M2A-DAC est de rencontrer les partenaires dans le champ du handicap...pour évaluer les besoins ainsi que ceux de la coordination. Il y a, dans la structure, un psychologue qui travaille à une réflexion sur les situations familiales complexes.

2. Présentation de l'Espace Parisien des solidarités du 9^e et 10^e arrondissement

par Marie-Claire L'Hour, Directrice adjointe de l'EPS des 9e et 10e arrondissement

Il s'agit de l'ancien Service social de la ville de Paris (CCAS) avec la particularité que Paris est également un département.

Ce service public a différentes missions (*cf. flyer de présentation joint à ce compte-rendu*) :

- Accueil général pour l'ouverture de droits/accompagnement pour les dossiers administratifs ;
- Accompagnement dans les démarches d'aides sociales des familles modestes avec, dans certains cas, une aide mensuelle avec calcul à partir d'un barème sous conditions de ressources. Aides sociales, loisirs, restauration, complémentaire santé et remboursement de santé (en fonction des conditions de ressources) ;
- Mission obligatoire d'accompagnement de certains publics : publics RSA, insertion, dettes locatives et procédure d'expulsion de logement ;
- Accompagnement des personnes vulnérables : protection de l'enfance (signalements par différentes personnes avec évaluation de situations...) ; femmes victimes de violences conjugales... Capacité du service à s'autosaisir dès qu'il s'agit de la protection de l'enfance, avec une évaluation de la situation, souvent avec la PMI et un psychologue partagé entre les 9^e et 10^e arrondissements. La Cellule de recueil des infos préoccupantes (CRIP) intervient également.

En synthèse, une partie de l'activité de l'EPS est liée à des personnes ayant recours au service, une autre partie à des auto-saisines. Il compte 17 travailleurs sociaux dont 3 d'accueil. Les Partenaires les plus fréquents sont les suivants : CMP, PMI, M2A-DAC...

Il existe une adresse générique pour adresser une sollicitation : casvp-s09@paris.fr

3. Retour sur l'échange avec l'infirmière de la CPTS Paris 18 et fiche adressage

La CPTS Paris 18 effectue un repérage précoce des enfants TND depuis un peu plus d'1 an à la qui lui a permis environ 25 orientations de prise en charge.

Les principales étapes de mise en place ont été les suivantes :

- Formation par la PCO de professionnels référents (2 pédiatres, 2 médecins généralistes)
- Campagne de diffusion de la fiche d'adressage établie par le groupe de travail
- Rencontres avec de nombreux professionnels de santé, associations...

L'infirmière chargée de parcours appelle la famille, vérifie les informations, voit ce qui déjà en place, ce que souhaite le professionnel de santé qui a sollicité en transmettant la fiche d'adressage et ce qu'il faut mettre en place.

Elle s'adresse ensuite au médecin/pédiatre référent PCO qui prévoit une « consultation de repérage » de 40 minutes (cotation spécifique) et mise à disposition de la mallette sensorielle.

Un rendez-vous est proposé à la famille, le dossier de l'enfant étant proposé à tous les professionnels référents.

Un retour est ensuite fait au médecin traitant et au professionnel de santé qui a sollicité initialement.

L'infirmière chargée de parcours s'occupe ensuite d'orienter vers les professionnels des TND nécessaires.

Une synthèse est prévue au bout de 6 à 8 mois, avec une réunion en visioconférence autour du médecin traitant, du médecin référent et des intervenants autour du patient, si celle-ci n'a pas été faite par la PCO. Le dossier d'orientation de prise en charge étant ponctuel, il est alors clos.

S'agissant de la finalisation de la fiche d'adressage patient, les précisions suivantes sont apportées :

- Envoi de la fiche à la CPTS / facilitatrice de parcours qui opère une mise en relation vers d'autres professionnels des TND en fonction des spécificités de ceux-ci (d'où la nécessité de développer l'annuaire ressources du 9^e à partir des réponses des professionnels des TND au mailing prévu) ;
- Ok pour les 2 tests mentionnés sur la fiche
- Ajout de l'adresse mail sécurisée, validé ;
- Saisine possible par tous les professionnels de santé, et non par les seuls médecins.

La volonté étant d'inclure rapidement des patients pour un repérage précoce des TND, via l'outil Santélien, la fiche d'adressage sera promue auprès des médecins traitants et autres professionnels de santé, dans l'attente de la formation de médecins référents début 2025.

4. Mise en place de professionnels de santé référents TND sur le 9^{ème} et proposition de formation PCO pour futurs référents TND du 9^{ème}

Un nouveau cycle de formation de 15h (1h à l'heure du déjeuner), organisée par la PCO, aura lieu à partir de janvier 2025. Dans l'intervalle, les personnes peuvent individuellement suivre les webinaires disponibles sur le site Internet de la PCO.

Le Dr Butel de la PCO propose une séance préalable de présentation du module de formation. Parmi les thèmes qui seront proposés : « S'y retrouver parmi les TND » ; « Génétique et TND » ; « Accompagnement social : quel rôle pour le médecin de 1^{ère} ligne ? que puis-je faire en pratique » ; « Comprendre le diagnostic TSA : quel test ? pour quoi ? pour qui ? » ; « TND : quand faire appel à un neuropédiatre ? » ; « TDAH : base physiopathologiques, diagnostic et grands principes de traitement » ; « TSA : zoom sur la prise en charge des enfants TSA » ...

S'agissant de la montée en compétences des deux ou trois médecins généralistes/pédiatres qui seront les référents du territoire en matière de TND pour les autres professionnels, les personnes intéressées à ce stade sont les suivantes :

- Dr Gwennaëlle D'Acremont ;
- Dr Le Bihan précise qu'il va réfléchir à la proposition ;
- Dr Galli Gibertini sera contacté par M. Sébé, d'ici au prochain groupe de travail.

5. Mailing et annuaire des professionnels des TND de l'enfant et pratique des professionnels de santé autour des TND de l'enfant dans le 9^{ème} arrondissement

Après échange avec les membres du groupe, les modifications suivantes sont apportées au mailing qui sera adressé à l'ensemble des professionnels des TND du territoire :

- Garder l'item « visite à domicile » ;
- Supprimer l'item « téléexpertise »
- Dans les types de TND pris en charge, ajouter « troubles spécifiques de l'apprentissage »
- Ajouter une question : « Quels types de bilan effectuez-vous ? »
- S'agissant des spécificités d'exercice, ajouter « Groupes thérapeutiques /de soutien à la parentalité ».

Une fois corrigé, le mailing sera adressé à l'ensemble des professionnels des TND actuellement en fin de recensement par Gwennaëlle d'Acremont et Justine Descamps dans le 9^e arrondissement.

6. Finalisation du projet de schéma de parcours libéral sur le TDAH après la parution en septembre 2024 des recommandations de la HAS.

S'agissant du schéma descriptif du parcours TDAH, le groupe décide d'apporter, au regard de la parution des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les corrections suivantes :

- Conserver les tests indiqués qui sont validés par les recommandations
- Oter toutes les « mentions obligatoires » sauf pour les consultations ORL et ophtalmo
- Ajouter les kinésithérapeutes dans les prises en charge possibles.

Les ordonnances types transmises sont validées par les membres du groupe. Reste à les anonymisées sur l'outil digital.

Dans le projet de schéma de parcours libéral sur le TDAH, il faudra prévoir une indemnisation de la réunion annuelle de synthèse par enfant.

Par ailleurs, dans le cadre du parcours TND, les membres du groupe du travail précisent les sujets auxquels ils avaient préalablement réfléchi en sous-groupe de travail :

- La possibilité de financer par la CPTS, pour une quinzaine de personnes, des formations intéressants un certain nombre de professionnels du groupe de travail : formations pluridisciplinaires (troubles de l'oralité, guidance parentales, outil CAA...).
- La rémunération d'ateliers de prévention, dont la formation des AESH dans les cantines scolaires, s'agissant des troubles de l'oralité, avec un partenariat possible avec les écoles du territoire (LAB 9), formation des assistances maternelles. Constituer un groupe de travail avec petit groupe TND et des personnes de la Mairie pour travailler aux moyens de remédier aux grandes souffrances des enfants TND dans les cantines.
- La création d'une " testothèque " avec l'achat par la CPTS de tests d'évaluation disponibles / matériels de rééducation pluriprofessionnels (pour servir à de nombreux professionnels) et surtout disponibles localement.

La coordinatrice soumettra ces demandes, sous réserve d'une première idée des budgets nécessaires, à la validation du bureau du CPTS d'octobre. Ces sujets seront évoqués à nouveau à la prochaine réunion du groupe de travail.

Le projet de transposition du parcours TDAH en parcours de repérage global des TND de l'enfant est reporté à la prochaine réunion.

Date de la prochaine réunion du groupe de travail le 14 novembre 2024 à 18h30.

L'ordre du jour arrêté ensemble sera le suivant :

- Transposition du projet de schéma de parcours libéral TDAH en parcours TND global ;
- Prise en charge non médicamenteuse ;
- Installation du tchat Santélien pour ceux qui le souhaitent